

sur 1,800 familles de toutes conditions et qui révéla des faits très intéressants. Je ne veux pas importuner le comité de trop de détails, mais je signalerai quelques-uns des faits qu'on a découverts et dont un journal a publié un résumé. On a trouvé que 52 p. 100 des Américains se passaient des services du médecin. Je crois que ces chiffres correspondent pas mal avec ceux de notre pays. On a trouvé que 79 p. 100 se passent des services du dentiste, que 89 p. 100 ne se font pas examiner, ni ne profitent d'aucune autre mesure de prévention et que 62 p. 100 ne reçoivent aucun soin de médecin, de dentiste ou d'oculiste. Ces chiffres portent sur les années prospères de 1928-1929. La situation est indubitablement pire aujourd'hui.

D'un autre côté, on a appris que malgré qu'un grand nombre de médecins eussent de bons revenus, un tiers de tous les médecins des Etats-Unis avaient un revenu inférieur à \$2,500, même en 1929. On a trouvé plus de médecins dans la catégorie des revenus de \$1,000 à \$2,000 que dans n'importe quelle autre. On a vu également que 16 p. 100 des familles américaines dépensaient moins de \$10 par an pour les services du médecin; 46 p. 100, moins de \$40; 4 p. 100, plus de \$500 et 1 p. 100, plus de \$1,000. Il est bien évident que pour ceux qui ne dépensaient que \$10 par an et même pour ceux qui dépensaient \$40, la chose n'avait pas grande importance, mais pour les 4 p. 100 qui dépensaient plus de \$500 en frais de médecin et pour la famille sur cent qui était appelée à dépenser plus de \$1,000, la chose devenait très grave. Tandis qu'une famille sur cent dépense \$1,000 par an, il est évident que, dans un très grand nombre de cas, des familles ayant besoin des mêmes services, ne sont pas en mesure d'en payer les frais. Dans ce cas, de deux choses l'une, soit se passer de soins médicaux, soit se faire soigner gratuitement aux frais du praticien ou de la société. Certaines personnes payent leur part, mais les frais de ceux qui ne peuvent payer la leur doivent être supportés par la municipalité ou le médecin doit fournir ses services gratuitement. J'admets que les hommes de l'art ont l'habitude de faire payer jusqu'à un certain point ceux qui ont les moyens de le faire pour ceux qui ne paient pas et il est possible, peut-être, que le prix payé par ceux qui en sont capables soit augmenté à cause du temps que le médecin perd à attendre des clients à venir. Le résultat est que ceux qui paient sont appelés à déboursier des honoraires plus élevés et comme le nombre de ceux qui recherchent des soins médicaux diminue constamment, les honoraires de ceux qui les recherchent et paient doivent être plus élevés. Il est évident que bien peu de personnes peuvent payer des frais médicaux de \$1,000 par an. Mais il existe un

moyen d'arranger cela. On a constaté que les dépenses étaient en moyenne de \$30 par tête, aux Etats-Unis, pour un service très peu efficace, alors que, pour à peine un peu plus, soit \$36 par an, un service complet et efficace peut être donné aux habitants des Etats-Unis et, j'imagine aussi, à ceux du Canada, en mettant en relations, d'un côté les malades et, de l'autre, les médecins sans clientèle. Cela devrait se faire soit par un système d'assurance contre la maladie ou par une intervention quelconque de l'Etat et je suppose que si l'Etat doit intervenir cela prendra la forme d'une assurance contre la maladie ou d'un service médical de l'Etat. Cependant, je n'ai pas l'intention de faire perdre du temps au comité, ce soir, par une discussion de cette nature. Actuellement, la plupart des provinces du Canada ont un service médical de l'Etat, les municipalités payant pour leurs habitants sous forme de taux établis d'après une échelle régulière. Mais, avec un peu de travail, en établissant une assurance contre la maladie ou une assurance d'Etat, nous pourrions tout couvrir et donner à chacun un service médical satisfaisant, ce qui me semble fort à désirer. Il est clair que cela ressort du domaine du ministère des Pensions et de la Santé, et la santé nationale du peuple me semble plus importante que le service des pensions. C'est là une question que le ministère devra prendre en très sérieuse considération.

L'hon. M. SUTHERLAND: Je suis sûr que tout le monde a trouvé très intéressantes les remarques de l'honorable député de Saint-Boniface. A mon avis, le pays tend graduellement vers une forme quelconque de service médical d'Etat pour la raison qu'il a mentionnée, savoir que, à l'heure actuelle, toute la population ne profite pas des avantages de la science médicale et des soins du médecin. Mais tout en me rendant compte qu'une forme quelconque de service médical d'Etat soit à souhaiter, je prétends qu'il faut procéder très graduellement, car il faut que la profession médicale emboîte le pas. Il faut considérer aussi, comme tout médecin le sait, que l'élément personnel est très important dans les rapports entre médecin et patient.

M. HOWDEN: Point n'est besoin de faire abstraction de l'élément personnel.

L'hon. M. SUTHERLAND: Il ne le faut pas; autrement je crois que tout le projet tomberait à l'eau. Mais si tous les médecins du pays étaient enrôlés ou engagés à salaire, je crains qu'à moins de prendre de grandes précautions l'élément personnel ne disparaisse. Pour la moitié des gens qui vont consulter le médecin ce ne sont pas des soins qu'il faut, mais de bons conseils; or si le médecin ne